

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Délibération
n° 2013.03. 47.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques - Lot
n° 12 "électricité" :
avenant n° 1**

LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mars 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2013

**DELIBERATION
N° 2013.03. 47.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N° 12 "ELECTRICITE" : AVENANT N° 1

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°12 « électricité à la société TELEPH'ELEC SERVICES 2 impasse du Bois Fleuri - 16440 CLAIX pour un montant de 58 479,04 € HT.

Suite au changement de type de four (de gaz à électrique) et aux modifications des prestations annexes, les prestations de tarification EDF doivent être revues : les travaux de passage du « tarif bleu » au « tarif jaune » (modification du Transformateur Général Basse tension – TGBT – et du Tableau Divisionnaire – TD – de la zone atelier) entraînent une plus value de 3 046,10 € HT.

Le montant de l'avenant en plus value est de 3 046,10 € HT.

Le montant du marché passe de 58 479,04 € HT à 61 525,14 € HT soit une augmentation de 5,21 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

Sous réserve de la commission MAPA du 21 mars 2013

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au lot n° 12 « électricité » attribué à la société TELEPH'ELEC SERVICES 2 impasse du Bois Fleuri 16440 CLAIX d'un montant de 3 046,10 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

.../...

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2013 | <u>Affiché le :</u> 27 mars 2013 |